

## **Comité international de la Croix-Rouge**

---

### *NÉCROLOGIE*

#### **MAX PETITPIERRE**

C'est avec une très grande tristesse que le CICR a appris le décès, le 25 mars 1994, de M. Max Petitpierre, ancien Conseiller fédéral, ancien Président de la Confédération suisse, membre honoraire du CICR. Il était âgé de 95 ans.

Né en 1899 à Neuchâtel, docteur en droit, professeur de droit et avocat, Max Petitpierre joua un rôle prépondérant dans la politique suisse après la Seconde Guerre mondiale. En effet, en décembre 1944, à une époque où la Suisse se trouvait dans une situation périlleuse, Max Petitpierre, élu Conseiller fédéral en décembre 1944, assumait la direction du Département politique fédéral de février 1945 à juin 1961.

Le grand mérite de Max Petitpierre est d'avoir développé le concept de la neutralité suisse en lui donnant une dimension humanitaire. Par les mots de «Neutralité et Solidarité», il créa d'abord un nouvel état d'esprit, ensuite une action diplomatique dynamique.

L'action de Max Petitpierre en faveur du développement du droit humanitaire fut également déterminante.

À l'issue du conflit mondial, force était de reconnaître que le droit humanitaire avait révélé de tragiques carences et qu'il était nécessaire de réviser et de développer les Conventions de Genève dans le cadre d'une Conférence diplomatique.

Max Petitpierre convoqua la Conférence en avril 1949 et présida avec autorité et compétence les sessions dont les travaux allaient aboutir à l'adoption des quatre Conventions de Genève du 12 août 1949.

Profondément humain, mais réaliste, il n'eut de cesse de toujours œuvrer pour le développement du droit: «La guerre elle-même et non seulement ses effets doivent être humanisés, écrit-il, puisque malheureusement la contradiction entre guerre et humanité n'a pas encore pu être surmontée par la suppression de la guerre».<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> «Actualité du CICR», *RICR*, N° 626, février 1971, p. 88.

Aussi, désireux d'apporter sa contribution à la tâche du CICR, M. Petitpierre, après avoir renoncé à sa charge de Conseiller fédéral en 1961 et avoir été président de la Confédération en 1950, 1955 et 1960, accepta d'être coopté comme membre du CICR en 1961.

Jusqu'à 1974, il fit bénéficier l'institution de ses vastes connaissances juridiques pour la préparation d'une nouvelle conférence diplomatique sur le développement du droit humanitaire et de sa grande expérience des relations internationales. Il accepta diverses missions à haut niveau pour les règlements de problèmes humanitaires, notamment en Egypte, dans le cadre du conflit israélo-arabe et au Nigéria pendant la guerre civile.

Ses analyses perspicaces des situations auxquelles le CICR fut confronté ainsi que ses réflexions pertinentes sur la conduite à tenir dans des contextes politiques délicats ont contribué à l'élaboration d'une doctrine à laquelle le CICR continue à se référer lors de ses prises de position.

Le CICR s'incline avec reconnaissance devant la mémoire du grand serviteur de la Suisse et de la Croix-Rouge que fut Max Petitpierre; il présente ses condoléances les plus émues à sa famille et à ses nombreux amis.